

Avenir de la PAC après 2013 : Contribution des Alpes du nord (Suaci Alpes du nord)

Décembre 2009

Cette note présente la contribution des Alpes du nord sur l'évolution de la PAC après 2013, élaborée dans le cadre du Suaci Alpes du nord. Elle est organisée en trois parties, selon les trois « temps de débat » de la méthodologie proposée par l'APCA.

Elle a été élaborée avec l'ensemble des chambres d'agriculture du Massif des Alpes, dans le cadre de la Conférence Agricole Alpine.

Temps de débat n°1

Quels enjeux pour l'agriculture des Alpes ?

L'agriculture des Alpes est en phase avec les orientations françaises pour l'après 2013 et a toute sa place pour répondre aux grands objectifs définis par le Conseil Supérieur d'Orientation et de Coordination de l'Economie agricole et agroalimentaire (CSO – 28/11/2007) :

- Assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire :
 - ▶ Si les zones de montagne représentent, en terme quantitatif, une part limitée de la production agricole française (par ex : 15 % du lait produit en montagne), en particulier dans les productions végétales, elle tient une place importante en terme de diversité et de qualité des produits alimentaires (par ex : $\frac{3}{4}$ des AOC fromagères sont produits en montagne). Par ailleurs, l'agriculture de montagne, par le poids de l'élevage herbager, permet de valoriser à des fins de production alimentaire des espaces difficiles.
- Préserver les équilibres des territoires ruraux en maintenant une diversité de production et l'emploi agricole sur les territoires :
 - ▶ L'agriculture de montagne participe au développement des territoires montagnards : occupation et entretien de l'espace par une activité économique, contribution à l'identité des territoires, contribuant ainsi de façon importante à leur attractivité.
- Participer à l'amélioration de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique :
 - ▶ L'agriculture de montagne, par le biais de pratiques respectueuses de l'environnement, permet d'associer production alimentaire et gestion durable des ressources naturelles.
 - ▶ L'agriculture alpine est par ailleurs fortement concernée par le changement climatique :
 - i) les Alpes sont une zone où l'on s'attend à un réchauffement plus important ;
 - ii) l'agriculture de montagne est fortement basée sur la valorisation des prairies permanentes, est par là même particulièrement vulnérable aux conséquences du changement climatique ;
 - iii) le changement climatique dans les Alpes touchera l'ensemble des activités économiques et donc l'activité économique globale du massif.

Quelles évolutions pour les filières (scénarios) ?

Sur la base des cinq scénarios proposés par l'APCA, les Alpes du nord proposent de retenir le scénario n°3 en incluant le scénario n°2. Ce choix d'un positionnement global, et non par filière, correspond à la volonté de prendre en compte la diversité des filières dans leur ensemble et d'intégrer également le territoire dans lequel elles évoluent, et qui représente à la fois des contraintes et des opportunités.

Pré-requis : un scénario, pour l'ensemble des exploitations

Il y a actuellement dans les Alpes du Nord des exploitations qui correspondent à l'ensemble des différents scénarios. Les enjeux pour l'avenir concernent donc tous les types d'exploitations et il est nécessaire, quelque soit le scénario retenu comme évolution souhaitable, de partir de l'existant et de ne pas opposer les modèles entre eux.

Le choix d'un scénario correspond à la volonté d'orienter l'agriculture dans une voie de développement permettant le maintien de l'agriculture, en tenant compte du contexte territorial (montagne, urbanisation et tourisme). Mais l'ensemble de l'agriculture, dans sa diversité de systèmes et de filières, tout comme les outils de transformation, ont vocation à y contribuer.

Un scénario, pour répondre à deux finalités dans le cadre des politiques publiques agricoles

Le choix de ce scénario se justifie en regard de deux finalités pour l'agriculture :

- Maintenir des hommes sur les territoires, une activité économique et une occupation harmonieuse du territoire ;
- Participer à un développement rural dans lequel l'agriculture ait toute sa place.

Scénario proposé : n°3 incluant le n°2 : création de la valeur ajoutée et intégration territoriale de l'agriculture

→ Recherche d'une valeur ajoutée par une diversité de production, valorisant les opportunités du territoire liées au tourisme et la proximité, en s'appuyant sur les filières de qualité (Siqo) quand elles existent. Ce scénario :

- permet de maintenir la création de valeur ajoutée au niveau du produit agricole. Il va au-delà dans le sens où cela s'inscrit dans une démarche d'intégration de l'agriculture dans le territoire et de valorisation des opportunités liées à la demande de proximité.
- vise à accompagner par les politiques la création de valeur ajoutée pour maintenir de l'emploi. Il ne signifie nullement que la création de valeur ajoutée pourrait demain remplacer les aides aux exploitations agricoles, qui restent indispensables pour le maintien du revenu des exploitations.
- implique la nécessité de réaffirmer que l'Europe a un rôle à jouer dans le développement des territoires et la nécessité d'accorder des moyens à ces derniers. La stratégie de développement à laquelle renvoie ce scénario ne doit pas être renvoyée uniquement aux territoires, qui ne pourront seuls assumer ces politiques.

1. Maintien d'une politique montagne bien identifiée et basée sur 2 axes:

Cette politique doit rester distincte du dispositif de soutiens à plusieurs niveaux (point n°3) ; elle comporte deux axes :

- La compensation des handicaps naturels permanents via une aide directe à l'exploitation.
- Des outils complémentaires d'accompagnement des projets individuels ou collectifs :
 - des aides **structurelles** aux investissements prenant en compte les surcoûts d'investissement en zone de montagne (bâtiments, mécanisation, installation ...)
 - des aides d'accompagnement des **projets collectifs** et/ou de filière visant à permettre une valorisation des produits de montagne de qualité (organisation des producteurs, des marchés, outils de transformation, utilisation de la qualification montagne garantissant au consommateur le mode de production...) pour compenser les surcoûts inhérents à la zone montagne, aide à la diversification.

2. Une régulation des marchés

Nous privilégions la valorisation du produit par la valeur ajoutée et la maîtrise de l'offre pour réguler les marchés plutôt que les systèmes assuranciers en cas de crises économiques. Cette régulation est indispensable pour les zones de montagne car elles subissent les variations des marchés européens et mondiaux, mais ont peu de capacités d'adaptation ou de réactivité. Cette régulation devrait concerner tous les produits, de deux façons :

- une capacité donnée aux interprofessions de maîtrise de l'offre pour les zones et les produits sous signe de qualité.
- Pour les autres produits, une régulation par une gestion nationale ou européenne de la production (et non spécifique montagne).

3. Une évolution des soutiens directs aux exploitations

Pour l'avenir des aides directes de l'actuel premier pilier, nous proposons la mise en œuvre d'un schéma de soutiens aux exploitations à trois niveaux pour rémunérer les fonctions de l'agriculture et améliorer la lisibilité et la légitimité des aides :

1. Une **aide de base à l'ha**, découplée et nationale, dégressive au-delà de certains seuils de surface. En parallèle, et dans la continuité du bilan de santé, le niveau actuel de couplage des soutiens pour certaines productions devrait être maintenu.
2. Une **aide complémentaire** indexée individuellement à la production de bien publics, correspondant à des enjeux européens environnementaux (biodiversité, paysage, eau, climat, etc.) et alimentaires (production ou qualité des produits). Ces soutiens doivent permettre de rémunérer les services rendus par l'agriculture de montagne, et ne pas se limiter à compenser des surcoûts liés à l'amélioration des pratiques.
3. Une **aide contractuelle** liée à des enjeux territoriaux et/ou environnementaux locaux, donnant de la légitimité locale aux soutiens. Ces enjeux territoriaux peuvent être de nature environnementale ou économique (valorisation et proximité des productions).

Afin de prendre en compte l'importance du **pastoralisme collectif** dans les zones de montagne, les surfaces pastorales collectives seraient éligibles aux niveaux 2) et 3) de ces soutiens.